

La Gazette du Couloumié

JOURNAL D'INFORMATION DE LA FÉDÉRATION DES CHASSEURS DE L'ARIÈGE • mai 2019 - N° 58

Assemblée Générale de la Fédération Le Mas d'Azil, 26 avril 2019

Assemblée Générale 2019 le Mas d'Azil





LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE

Amis chasseurs, cette maison est la vôtre

Ouvert du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30,
le vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h.

Tél. 05 61 65 04 02 • E-mail : fdc09@wanadoo.fr

www.frc-midipyrenees.fr

Examen du permis de chasser

Pour l'année 2018, 139 candidats ont été reçus à l'examen, soit un taux de réussite de 76,37 %

Les prochains examens uniques (théorie + pratique) sont prévus les 17, 18, 19, 20 septembre, 21, 22, 23, 24 octobre et 10, 11, 12, 13 décembre 2019.

Pensez à vous inscrire un mois et demi avant la date de l'examen pour pouvoir participer à la formation obligatoire.

Attention le nombre de places est limité à 60 candidats par session.

Inscription auprès du secrétariat de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ariège au 05 61 65 04 02 ou sur le site internet.

La Gazette
du Couloumié

sommaire

EDITORIAL du Président Jean-Luc FERNANDEZ PAGE 1

FÉDÉRATION

- Compte rendu de l'Assemblée Générale du 26 avril 2019
au Mas d'Azil PAGES 2 A 7

TECHNIQUE

- Tableau de chasse sanglier 2018/2019 : retour à la normale ? PAGE 8
- Bilan de la saison de chasse à la bécasse des bois 2018/2019 PAGE 9
- Galliformes de montagne : bilan de la saison de chasse 2018/2019 .. PAGE 10

INTERVIEW

- Michel CAMOU, Président de l'ACCA de Prat Bonrepaux PAGE 11

LIBRE EXPRESSION PAGE 12

RÉTROSPECTIVE, AGENDA & BRÈVES PAGE 13

VALIDATION ANNUELLE DU PERMIS DE CHASSER

Elle se déroulera dans les locaux de la Fédération de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 du lundi au jeudi et de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h00 le vendredi.

A l'heure où nous vous écrivons, la date de début de la validation annuelle n'est pas connue. Nous vous tiendrons informés lors des réunions de secteur.

Vous pouvez profiter de votre venue à la Fédération pour nous communiquer votre adresse mail afin d'être destinataire de toutes les informations relatives à la chasse.

Photo couverture :
FDC 09 - Alain GALY

Magazine trimestriel
de la Fédération Départementale
des Chasseurs de l'Ariège
Le Couloumié, Labarre, 09000 FOIX
Tél. 05 61 65 04 02 - Fax 05 61 65 85 41
Directeur de la publication :
Jean-Luc FERNANDEZ
Créateur : Raymond BERNIÉ
Comité de rédaction :
Hélène BOMPART, Jean GUICHOU,
Laurent CHAYRON, Pascal FOSTY, Evelyn MARTY,
Pierre MOURIÈRES
Crédit photographique :
Fédération des Chasseurs
Conception et Impression :
IPS IMPRIMERIE, Saint-Jean de Verges (09)
Dépôt légal à parution
ISSN : 1621-4641
Commission paritaire en cours



Jean-Luc FERNANDEZ,
Président de la Fédération
Départementale

Une grande loi pour la chasse, enfin peut-être !

La saison est terminée, chasseurs et chiens n'en sont pas mécontents, la chasse n'est pas un métier mais une passion inaltérable. Elle renâtra quand arrivera septembre.

Cette saison, les espèces migratrices se sont fait attendre mais la patience a permis de faire de belles rencontres. Pour la caille, le constat est le même, avec en prime le manque de couvert et de nourriture et pour l'année prochaine, il ne manquait plus que cela, une étude calamiteuse de l'ONCFS, une de plus qui recommanderait une ouverture fin septembre, quand elles seront parties...!!!

Toujours quelques inquiétudes pour l'isard, la pestivirose insidieuse et maléfique ne permet pas une gestion sereine, les demandes devront être responsables en fonction des comptages.

La maladie est hélas toujours présente, merci à ceux qui prennent le temps de ramener la rate de l'animal, organe essentiel à une meilleure connaissance de cette épizootie.

Cette espèce est emblématique. Je ne cesserai jamais de dénoncer le peu de cas qui est fait de l'état sanitaire de certains troupeaux et de la propagation de la maladie, ainsi que des actions à mener pour y remédier.

Malgré des centaines de prélèvements réalisés tant sur les isards, que sur des brebis à la montée et à la descente des estives, une étude essentielle sur le sujet n'a toujours pas été publiée, cela me prive bien sûr de nombreux arguments face aux décideurs.

Les choses risquent, hélas, de ne pas s'arranger puisque la montagne est un nouvel eldorado pour les éleveurs. Certains viennent même d'autres départements. La ressource fourragère n'est pourtant pas inépuisable.

Pour le sanglier, à l'effort de régulation consenti par tous, se sont rajoutés un hiver et un printemps longs et pluvieux qui ont en montagne affecté la reproduction. L'absence de nourriture est aussi à prendre en compte. La baisse des prélèvements est significative en zone de montagne : 1700 sangliers de moins ont été prélevés cette saison.

Pour autant, au vu de ces résultats, c'est la deuxième année la plus favorable sur l'ensemble du département. Il convient donc de continuer à gérer normalement la population présente sur nos territoires.

Nous avons prouvé par notre engagement, notre capacité à réagir, à ne pas nous laisser déborder comme certains. Notre sérieux est aujourd'hui reconnu par le monde agricole et forestier ainsi que par les services de l'Etat. J'ajouterai également l'action des Lieutenants de Louveterie qui, sous l'autorité de Madame la Préfète, interviennent ponctuellement de manière efficace et mesurée.

Notre effort doit se porter cette année sur les grands cervidés et en particulier sur les biches en forte augmentation dans le triangle La Bastide de Sérou, Le Mas d'Azil, Artigat.

Des attributions supplémentaires par ACCA et territoires de chasse sont nécessaires. La plateforme Cocagne qui met en relation chasseurs et territoires pourra si nécessaire vous aider à réaliser le plan de chasse et assurer également quelques revenus pour vos ACCA(s), nous en reparlerons.

L'heure des bilans, des plans de chasse, des assemblées générales et du retour des carnets bécasses et galliformes est arrivée.

Une intense activité attend votre Fédération pour préparer au mieux la future saison. En effet, la réforme de la chasse française, sous l'impulsion de la FNC et de son Président Willy SCHRAEN, sera je l'espère en totale application dès cette année. De nouvelles missions devraient être confiées aux Fédérations.

Comme cela a été annoncé depuis plusieurs mois, la validation nationale du permis de chasser à 205 euros, permettra à nombre d'entre nous d'accéder à d'autres territoires ou modes de chasse.

La FNC, lors de son assemblée générale a également voté une règle de non concurrence entre les Fédérations pour la prise des permis. Tout système mis en place pour capter le chasseur est donc illégal. La FNC se chargera après vérification, d'engager toutes les procédures utiles, comme cela a déjà été fait dans un passé récent. Chacun d'entre nous doit pouvoir prendre son permis où il le souhaite... sans aucune pénalité, y compris financière.

Vous le savez, en Ariège nous sommes attachés à une chasse accessible à tous. Nous baïssons chaque fois que possible le timbre grand gibier, nous avons des bracelets parmi les moins chers de France et il n'y a pas de taxe à l'hectare.

Notre force est aussi notre capacité à nous mobiliser, je vous représente, vous le savez, avec fierté mais sans vous rien n'est possible.

Soyez à l'écoute de votre Fédération, soyez fiers de ce que vous êtes et de ce que vous faites ; soyez fiers d'être chasseurs

Bien amicalement

Jean-Luc FERNANDEZ

Assemblée Générale du 26 avril 2019 au Mas d'Azil



Photo : FDC 09 - Alain GALY

Dans un souci de lisibilité le présent compte rendu est restitué sous forme synthétique.

L'Assemblée Générale est ouverte par Monsieur Jean-Luc FERNANDEZ, Président de la FDC de l'Ariège.

Le Président remercie Monsieur Roland GAYCHET, Président de l'ACCA du Mas d'Azil pour son implication et l'ensemble des participants de leur présence et cède la parole à Monsieur Raymond BERDOU, Maire du Mas d'Azil qui dit le plaisir qu'il a de recevoir l'AG de la FDC de l'Ariège dans sa ville.

Le procès verbal de l'Assemblée Générale du 28 avril 2018 à Saverdun est approuvé à l'unanimité.

RAPPORT DE GESTION

Le Président présente le rapport de gestion de l'exercice clos au 30 juin 2018.

AFFECTATION DES RESULTATS

Monsieur Jean-Luc DENAT, Trésorier Adjoint propose l'affectation des résultats :

Service général : perte 2017/2018 imputation en réserve de gestion pour - 7 461 €.

Service dégâts de gibier : perte 2017/2018 imputation en réserve de gestion pour - 28 121 €.

En outre, sur proposition du Conseil d'Administration, la réserve pour investissement est ramenée au montant de la valeur nette comptable des immobilisations, soit 245 994 €. La différence avec le solde antérieur de cette réserve est réaffectée en réserve de gestion.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Madame Elisabeth CAMPMAJO, Commissaire aux Comptes fait lecture de son rapport. Elle conclut à la sincérité et à la régularité des comptes annuels de l'exercice clos au 30 juin 2018.

RESOLUTIONS

Le rapport de gestion est approuvé à l'unanimité.

Le rapport financier est approuvé à l'unanimité.

L'affectation des résultats en réserves de gestion et le réajustement des réserves d'investissement sont approuvés à l'unanimité.

BUDGET PREVISIONNEL 2019/2020

Monsieur Jean-Luc DENAT, Trésorier fait lecture du budget prévisionnel 2019/2020 du service général (762 350 € en charges comme en produits) et du service dégâts (438 900 € en charges comme en produits).

Ces budgets sont approuvés à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

ADOPTION DES DIVERSES COTISATIONS POUR LA SAISON 2019/2020

Monsieur Jean-Luc FERNANDEZ soumet à l'Assemblée Générale les montants des diverses cotisations pour la saison 2019/2020 :

SERVICE GÉNÉRAL

- timbre fédéral : 86 € (inchangé)
- timbre temporaire (9 jours) : 43 € (inchangé)
- timbre temporaire (3 jours) : 22 € (inchangé)

SERVICE DÉGÂTS DE GIBIER

- contribution territoriale : 0 € par hectare.
- timbre grand gibier : 33 € (baisse de 2 €). Conformément à l'article R. 426-10 du Code de l'Environnement, il faut entendre par grand gibier les animaux appartenant aux espèces suivantes : sanglier, chevreuil, cerf élaphe, cerf sika, daim, chamois, mouflon, isard.
- dispositif de marquage grand gibier :
 - Pour les cerfs, biches et indéterminés : 60 €.
 - Pour les chevreuils : 18 €.
 - Pour les mouflons : 28 €.
 - Pour les daims : 40 €.
 - Pour les isards : 10 €.

OFFRE "PROMO CHASSE" 2019/2020

En complément de l'incitation financière obligatoire prévue par la loi pour les nouveaux chasseurs, le Conseil d'Administration de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ariège propose l'offre suivante :

- remboursement de 50 % du prix des cotisa-

tions fédérales annuelles départementales aux chasseurs qui ont réussi l'examen du permis de chasser l'année précédente et qui valident leur permis pour la 2^{ème} année consécutive pour le département de l'Ariège (59,50 € pour les chasseurs de grand gibier et 43 € pour les autres) ;

- offre non valable pour les validations temporaires ;
- la 2^{ème} année de validation est obligatoire consécutivement afin de faciliter le contrôle des régisseurs.

ADHÉSION DES TITULAIRES DE DROITS DE CHASSE (y compris ACCA et AICA)

- cotisation de base : 86 €.

BARÈME DES PRESTATIONS DE SERVICES (hors ACCA et AICA et suivant contrat)

- liste des interventions de la Fédération (inchangée)
 - appui administratif, technique, juridique et financier : base forfaitaire 76,22 € ;
 - conseils du Service Technique : 0,23 € par hectare ;
 - prévention des dégâts de gibier : 0,10 € par hectare ;
 - formation pratique des chasseurs : 0,10 € par chasseur ;

PARTICIPATIONS DUES PAR LES ACCA ET AICA POUR LEUR AFFILIATION À LA FÉDÉRATION DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE COORDINATION :

- prestations pour les services rendus par la Fédération au titre de ses obligations légales :
 - appui administratif, technique, juridique et financier ;
 - conseils du Service Technique ;
 - expertises diverses et prévention des dégâts ;
 - formation pratique des chasseurs (sécurité).

- tarifs (inchangés) :

- base forfaitaire : 38,11 € ;
- par hectare jusqu'à 2 000 ha : 0,05 € ;
- par hectare au-delà de 2 000 ha : 0,02 €.

Ces cotisations sont approuvées à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale prend acte des dispositions adoptées le 20 mars 2019 lors du congrès de la FNC :

Ainsi pour la saison 2018/2019

- timbre fédéral "permis national" : 95€ (inchangé) ;
- suppression du timbre national grand gibier. Pour la saison 2019/2020, l'AG de la FNC du 20 mars 2019 a fixé le montant du prix unique du timbre annuel (valable sur l'ensemble du territoire national) pour les chasseurs validant pour la première fois à 30 €. Le timbre national grand gibier qui leur sera proposé reste à 1 €.

Le principe de fusion des budgets dégâts et

général et de modification de l'article 10 des statuts est adopté à l'unanimité.

COMPTE RENDU MORAL DU PRESIDENT FERNANDEZ

Dans quelques semaines, le 3 juillet très exactement, cela fera une décennie que vous m'avez confié la présidence de notre Fédération. Au regard de l'importance, de la complexité et de l'intensité de la tâche, je vous avoue que j'ai pris 10 ans d'un coup, tant je n'ai pas vu passer le temps. Mais c'est toujours avec la même passion chevillée au corps que j'aborderai la deuxième décennie. Rassurez-vous, cela ne veut pas dire que je la terminerai.

Une fois ne sera peut-être pas coutume, après avoir abordé le sujet avec nombre d'entre vous et avec vos administrateurs, nous avons fait le choix, afin de libérer le week-end, de tenter l'expérience de cette Assemblée Générale un vendredi soir. Je vous promets de faire court pour que nous soyons tous au lit à une heure raisonnable, après notre buffet convivial qui sera pris tout à l'heure à la salle de Sabarat.

Merci une fois encore à Messieurs les Maires et les Présidents des ACCA(s) du Mas d'Azil et de Sabarat pour leur accueil.

AU NIVEAU NATIONAL

Revenons dans le vif du sujet avec au niveau national, vous le savez, une importante réforme initiée il y a plus d'un an. Le Président de la FNC, Willy SCHRAEN vous l'avait présentée en avant-première lors de notre Assemblée Générale de Saverdun.

Sans rentrer dans tous les détails, il faut retenir plusieurs éléments essentiels. Le premier réside dans la fusion programmée pour le 1er janvier 2020 de l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB) créée en son temps par Ségolène ROYAL et dirigée alors par la mouvance écolo et de l'ONCFS. De cette réunion naîtra l'Office Français de la Biodiversité (OFB) qui sera donc demain le service environnemental de l'Etat. Des économies sont certainement à attendre pour le budget de l'Etat, tant mieux, mais nous pouvons nourrir quelques craintes quant à la « philosophie » de ce nouvel établissement vis-à-vis de notre activité. Vous noterez au passage qu'avec la disparition de l'ONCFS, le mot chasse sera définitivement banni du vocabulaire.

Cette réforme acte également la réforme du permis de chasser, notamment la validation natio-

nale, je ne m'étends pas sur le sujet, celui-ci, au regard de son importance, sera détaillé tout à l'heure.

La mise en place de la gestion adaptative pour un certain nombre d'espèces "polémiques" est en cours. Parmi celles-ci, avec le Président DEL-CASSO, Président de l'Observatoire des Galliformes de Montagne et en ma qualité de Président de l'ANCM, nous avons demandé l'inscription du grand tétras et du lagopède dans cette gestion adaptative. Il faut en finir avec : les affabulations de certains sur l'état des populations et la remise en cause de nos données. Un groupe de 15 experts est mis en place au niveau national. Il aura à donner un avis sur l'état des populations ciblées et sur la possibilité de les voir chassées ou non. Nous avons obtenu grâce à la ténacité du Président SCHRAEN que la moitié de ces experts soit choisie par la FNC. Le dernier mot restera toujours au Ministre et à ses services dont nous connaissons "le zèle" à notre rencontre.

Avec le rapport rendu en mars 2019 par Jean-Noël CARDOUX, Sénateur du Loiret et Alain PÉRÉA, Député de l'Aude, ici présent, sur les dégâts de gibier, la réforme de l'indemnisation des dégâts est en gestation. Ce nécessaire travail est intéressant et ouvre quelques pistes. Il manque pourtant singulièrement de fermeté à mes yeux pour tout ce qui touche aux territoires non chassés. Il faut, en effet, que chacun assume ses responsabilités, je persiste à dire qu'il est anormal que les chasseurs aient à payer des dégâts sur des propriétés peu ou non chassées ou causés aux alentours par les animaux réfugiés dans ces pseudos refuges. Il en va de même pour ceux qui tirent un profit de la chasse. Ils ne devraient pas pouvoir prétendre aux indemnités. En effet, lorsqu'on fait commerce et que l'on fait des recettes, il faut assumer la colonne dépenses. Après avoir encaissé un loyer dont je serais curieux de savoir s'il est toujours déclaré aux services compétents, pour la location d'un territoire de chasse, il est scandaleux d'exiger ensuite d'être indemnisé pour les dommages causés par le grand gibier. J'espère que ces anomalies seront justement corrigées.

La réforme impose également quelques changements dans le fonctionnement des nos Fédérations et nous aurons sans doute lors d'une Assemblée Générale extraordinaire à acter quelques modifications. Nous les détaillerons en temps utiles. Aujourd'hui, nous validons donc un budget "classique" construit sur la base des textes encore en vigueur, à l'heure où je vous parle. Nous fusionnerons nos deux budgets (général et dégâts) en un seul et avons fixé une contribution territoriale dégâts devenue

désormais obligatoire. Pour ce qui nous concerne et jusqu'à nouvel ordre, ce sera 0 € (c'est pas cher).

Ces textes ont été pour partie adoptés à l'Assemblée Nationale le 24 janvier 2019 et discutés au Sénat les 10 et 11 avril derniers. Les sénateurs ont malheureusement jugé utile d'adopter plusieurs amendements assassins en particulier contre les ACCA(s) ou en imposant aux Fédérations Départementales la transmission de leurs données à l'AFB. Les verts n'auraient pas fait mieux. En outre, cette obstruction toute politique impose désormais un travail en commission mixte paritaire début mai. Vous le voyez les délais seront durs à tenir pour la saison prochaine. Nous serons attentifs au résultat et dirons aux Sénateurs en cause, le moment venu, ce que nous pensons de leur attitude.

Sachez enfin qu'avec la réforme du permis de chasser national, les flux financiers seront largement modifiés. La FNC devrait encaisser 51,50 € par permis national, grâce aux fonds ainsi collectés, le montant de l'adhésion des Fédérations Départementales à la FNC et aux FRC serait symbolique. En outre, la FNC devrait verser annuellement à chaque FDC une participation de 73 000 € liée aux actions en faveur de la biodiversité. Enfin, elle devrait financer et gérer un fond appelé éco-contribution abondé à hauteur de 5 € par permis qui sera également abondé par l'Etat à hauteur de 11 millions d'euros/an, encore une fois, tout cela sous réserve que les amendements adoptés contre la chasse par le Sénat soient évacués.

La gestion de ces nouveaux flux financiers, s'ils sont adoptés en l'état, ne devrait présenter aucune difficulté, ni dépense supplémentaire pour vous et votre Fédération, au contraire.

A la FNC, je vous ai représentés au sein de diverses instances :

- A la Commission "Grands prédateurs" : 2 réunions ;
- Au Groupe de travail "gibier de montagne" : 3 réunions ;
- Au Bureau de la FNC : 5 réunions.

J'ai assisté au congrès national qui s'est tenu les 20 et 21 mars derniers.

J'ai siégé à 2 reprises à la **Fondation pour la Protection des Habitats de la Faune Sauvage**. J'ai participé à 3 réunions de l'**Association Nationale des Fédérations à ACCA**.

Au Conseil d'Administration de l'ONCFS : 4 réunions.

Au Conseil National de la Chasse et de la Faune Sauvage : 5 réunions.

Au Conseil National de la Montagne : 1 réunion.

A l'Association Nationale des Chasseurs de

Montagne : 15 réunions dont l'Assemblée Générale à Onet le Château le 2 juin 2018.

AU NIVEAU RÉGIONAL

Les FRC bénéficieront elles aussi d'un nouveau mode de financement. En effet, leur budget devrait à l'avenir être assuré par la FNC et le fond éco-contribution. Leur mission de lien entre la FNC et les FDC et sur les dossiers biodiversité sera renforcée.

J'ai participé à 4 réunions à la FRC pour siéger notamment au Conseil d'Administration ainsi qu'à l'Assemblée Générale qui a eu lieu à Montpellier le 29 juin 2018.

J'ai assisté à 3 réunions du Comité de Massif, instance dédiée au développement et à l'aménagement du massif pyrénéen.

Je profite de la présence de Monsieur le Vice-Président du Conseil Régional pour lui signaler, comme je l'ai récemment dit à Madame la Présidente Carole DELGA que je trouve les services instructeurs de la Région très tatillons vis-à-vis de nos demandes de subvention. J'espère qu'ils le sont tout autant avec celles de nos adversaires. Pour autant, je me félicite de l'engagement de Madame la Présidente de conforter le soutien de la Région aux Fédérations de chasse et de pêche.

J'EN ARRIVE À NOTRE ACTION DÉPARTEMENTALE

Un mot sur le grand gibier, tout d'abord. Nous verrons le tableau de chasse sanglier tout à l'heure. Je vous avais demandé un effort particulier en termes de prélèvements, vous l'avez fait, c'est bien, nous sommes revenus à une situation globalement satisfaisante et normale. Pour les grands cervidés par contre sur certains secteurs du Séronais ou des coteaux, nous devrons la saison prochaine accentuer les prélèvements de manière importante, j'en ai déjà parlé avec la plupart de ceux d'entre vous qui sont concernés.

Si le mouflon ou le chevreuil ne causent aucune inquiétude mis à part quelques cas de mortalité sur le chevreuil. L'isard par contre, vous le savez et le subissez, connaît localement des difficultés. En particulier dans les grandes réserves où les effectifs n'arrivent pas à se reconstituer et où certains gestionnaires affirment aujourd'hui qu'au regard de l'équilibre avec le milieu, les densités ne devraient pas remonter. Théorie inacceptable pour moi car ces territoires sous-traités à la chasse ne seraient donc plus des réservoirs qui alimentent nos territoires de chasse voisins, comme cela était prévu lors de leur création. Ils ne seraient plus que des périmètres expérimentaux aux mains de "chercheurs" qui

ne trouvent rien. Pas même des isards malades alors qu'il en crève misérablement. Ainsi on a affirmé pendant cinq années qu'il n'y avait plus de pestivirose dans la réserve d'Orlu, surprise aujourd'hui, elle a fait sa réapparition. Certes, celle-ci n'est peut-être pas la seule cause de mortalité des isards mais partout où elle passe les effectifs fondent ou ne remontent pas. Ce serait quand même mieux si tout était fait pour éviter sa propagation. Alors messieurs les "scientifiques" à vos éprouvettes et trouvez des solutions. Nous fournissons tout le "matériel" nécessaire au travers de nos prélèvements, nous sommes en droit d'obtenir des réponses précises à nos questions et des mesures concrètes autres que la baisse des plans de chasse. Pour cela, nous n'avons aucune leçon à recevoir, cela a été fait et le sera chaque fois que nécessaire.

Sur le petit gibier, le lièvre que nous savons gérer, grâce notamment à ceux qui ont ici, il y a déjà si longtemps, créé le GIC de l'Arize, se porte bien, malgré quelques coups de boutoir de diverses maladies.

Le lapin se trouve plus limité, tant par un habitat défavorable que par les épizooties. Il se concentre là où le maillage haies cultures existe encore, souvent près des habitations où sa présence hélas n'est pas toujours souhaitée. Ceci étant, ceux parmi vous qui ont su ou pu lui aménager quelques garennes ont de belles satisfactions.

Les territoires favorables au faisan et au perdreau en zone cultivée de plaine et de coteaux voient quelques oiseaux passer l'hiver et se reproduire de manière satisfaisante. Il faut les accompagner par une limitation des prélèvements et des prédateurs, merci aux piégeurs et aux louvetiers pour leur action. L'aménagement de quelques parcelles où ils trouveront refuge est également essentiel. La Fédération est là pour vous accompagner dans ces actions, nos techniciens sont à votre service.

Les migrateurs sont une grande satisfaction pour la chasse ariégeoise. Le gibier d'eau est partout, il s'est sédentarisé grâce à la multiplication des divers points d'eau. La palombe, en plus de la traditionnelle période de passage, est devenue gibier d'ouverture, vous êtes de plus en plus nombreux à en profiter.

La saison bécassière, certes moins généreuse que l'an passé, n'a pas été cependant mauvaise, vous en verrez le détail tout à l'heure.

Je vous parlerai plus tard de la caille des blés avec quelques autres espèces qui on fait, nous dit-on, l'objet d'études et publications.

Un mot, comme chaque année, sur les grands



Une assemblée nombreuse (500 personnes) et attentive - Photo : FDC 09 - Alain GALY

prédateurs car au-delà des difficultés qu'ils suscitent pour les éleveurs, leur présence n'est pas sans effets pour le monde de la chasse. Les ours, vu l'augmentation des effectifs, occuperont dans quelques années la quasi-totalité du département. Alors qu'on ne vienne plus nous agacer avec le dérangement de la chasse en battue. Le loup est désormais officiellement présent dans le département. J'ai demandé à Madame la Préfète et j'attends les résultats avec impatience que soient vérifiées de manière contradictoire la pureté et l'origine génétique d'un spécimen capturé il y a quelques semaines à nos portes. Croisé de chien ? d'origine balte ? italienne ? avec des parents ou grands-parents détenus en captivité ? Les réponses doivent être argumentées et les analyses contradictoires. Il en va de même pour le loup du mirapicien. Ces vérifications relèvent de la responsabilité de l'état. La fable de la version officielle des loups qui arrivent naturellement depuis leur Italie natale se fissure lamentablement chaque jour davantage.

Enfin, un mot sur la caille, mais à cette espèce on pourrait ajouter dans le désordre la tourterelle des bois, le milouin, l'oie cendrée, les loups que je viens d'évoquer, le courlis cendré, le lagopède alpin ou bien sûr le grand tétras et j'en passe.

Pour ces espèces, la pratique de la chasse est remise en cause sur la base d'études réalisées par l'ONCFS auxquelles nous avons hélas contribué au travers de la transmission de nos données. Je vous avais alertés l'an passé sur cette problématique. Elle est aujourd'hui plus que jamais d'actualité. N'en déplaise au Ministère, à l'ONCFS et à certains Sénateurs qui par leur

vote veulent nous contraindre à livrer le résultat de nos travaux, la chasse française doit valoriser elle-même ses travaux scientifiques pour combattre les publications et autres rapports aux conclusions précommandées dans le seul but de nous affaiblir et nous empêcher de pratiquer. A titre d'exemple sur le grand tétras, nous venons de réussir après des années de lutte que soit enfin écrit par les éminents spécialistes de l'établissement, oh juste quelques lignes, pas un livre, ni une publication bien sûr, que les populations sont en hausse sur la haute chaîne et stable sur le piémont.

Sur la caille, les mêmes viennent de publier un rapport assassin qui préconise le report de plusieurs semaines de l'ouverture de cette espèce. Tout cela grâce à la collecte d'ailes que les chasseurs et leurs Fédérations, parmi lesquels nous sommes, leur ont fournies. Sans concertation aucune, ni relecture, la publication a été faite et le couperet pourrait tomber dès l'ouverture prochaine. Nous contestons bien sûr leur conclusion, certes quelques oiseaux sont non volants le dernier samedi d'août mais cela en proportion non significative et hélas à défaut d'être chassés, ils sont ou seront irrémédiablement broyés, parfois même avant l'ouverture.

La conclusion de cette étude est claire, vous pourrez chasser les cailles lorsqu'il n'y en aura plus, à compter de la fin septembre.

Je le redis, pour ces espèces comme pour toutes les autres, nous nous opposerons à ces conclusions partisans et conduirons et publierons nos propres travaux. Le pôle scientifique de la FNC est constitué. Il sera sous peu totalement opérationnel et les Fédérations pourront ainsi

faire remonter et valoriser leurs données par la FNC plutôt que de les voir confisquées et manipulées contre leurs intérêts. Pour ce qui me concerne, j'ai d'ores et déjà donné les ordres pour que toutes nos données soient transmises à la FNC.

Sur le plan départemental donc, quelques chiffres et informations :

Nous avons délivré 6419 validations du permis de chasser, preuve de la stabilité de nos effectifs, situation rassurante si on la compare à celle de quelques départements.

En lien direct avec cette préoccupation de maintien des effectifs, nous avons eu le plaisir d'accueillir de nombreux nouveaux chasseurs. En effet au cours de 5 sessions, nous avons formé 182 candidats à l'examen du permis de chasser. 139 candidats ont été reçus avec un taux de réussite de 76,37 %. Cette mission de formation est pour nous essentielle.

Pour inciter d'anciens chasseurs à renouer avec leur passion, la Fédération pour les fêtes de fin d'année a offert un permis temporaire de 9 jours consécutifs à 12 d'entre eux tirés au sort et grâce à cette campagne nous avons même délivré 4 validations annuelles. La réforme ne changera rien à nos efforts en faveur des jeunes chasseurs : en sus du permis grand gibier valable sur tout le territoire national à 62 € la première année, ils bénéficieront la seconde année d'une réduction de 50 % des cotisations fédérales.

2451 carnets bécasses ont été distribués, il en manque, pensez-y. Leur analyse permet de connaître avec précision le prélèvement réalisé lors de la saison. Nous avons distribué 310 carnets de battue, outils essentiels pour vous permettre d'organiser en toute sécurité et tran-

FÉDÉRATION

quillité vos battues. Ils nous sont aussi indispensables pour connaître les prélèvements réalisés par les 266 équipes représentatives que nous suivons.

La distribution de 1289 cartes isards a été assurée ainsi que celle des 766 carnets galliformes.

436 demandes de plan de chasse ont été instruites et 8085 bracelets ont été distribués après attribution par la commission plans de chasse. Nous avons assuré la gestion de 210 dossiers dégâts pour la saison en cours (2018/2019). Ils sont instruits dans le souci d'un service juste et efficace tant pour les exploitants concernés que pour vos finances.

Le service technique s'est investi tout au long de l'exercice sur tous les sujets liés à la gestion de la faune, aux territoires, à la formation ou à l'information.

Ainsi, et entre autres, dans une énumération non exhaustive, ont été réalisés :

- 52 comptages nocturnes sur 40 communes.
- Une ½ journée consacrée au recensement des dortoirs de grand cormoran sur la commune de Mirepoix (janvier et mars).
- 18 journées consacrées à la réhabilitation des zones humides dans le département (gravières Denjean, Domaine des Oiseaux, marais du Rolle).
- 2 journées dédiées au suivi du coulis cendré dans le cadre du plan d'action national.
- 234 journées agents consacrées au comptage des galliformes de montagne et à la collecte d'échantillons (étude génétique dont les premiers résultats seront présentés à l'Assemblée Générale de l'ANCM dans quelques jours. De belles surprises sont à attendre.
- 62 journées agents au comptage isards (14 UG/17).
- 10 jours agents au suivi du bouquetin.
- 10 jours de suivi mouflon dont 1 dédié au lâcher de 3 mouflons.
- 2 journées de furetage lapins (20 animaux repris)/
- 83 nouveaux chasseurs ont été formés à la sécurité parmi lesquels des responsables d'équipes et d'ACCA (1664 formés à ce jour). La Fédération se tient à votre disposition. Je vous encourage à nous solliciter davantage.
- 53 chasseurs ont suivi la formation "examen initial de la venaison" dont 50 sont devenus référents.
- La formation piégeage s'est poursuivie avec 15 nouveaux piégeurs agréés formés au cours d'une session réalisée en collaboration avec l'AJAPAA et l'ONCFS.
- La formation des gardes particuliers : 8 nouveaux gardes formés en coordination avec l'Association des Gardes Chasse Particuliers de l'Ariège et l'ONCFS.
- 10 journées de plantation de haies, notam-

ment sur la communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées (3,4 kms plantés).

- 16 jours consacrés à la rencontre des agriculteurs et au suivi technique dans le cadre du programme CIFF (Couverts d'Intérêt Faunistique et Floristique) soutenu par la région Occitanie.

- 79 jours consacrés au suivi et aux travaux d'aménagement cynégétique et de réouverture des milieux (chemins, clairières, anciennes prairies...) avec notre matériel et notre personnel. Ces actions sont très appréciées de tous : éleveurs, agriculteurs, forestiers, promeneurs, Maires des communes et même des pompiers qui accèdent plus facilement aux sinistres qui ont parfois ravagé nos territoires.
- Encadrement de stagiaires toujours plus nombreux (16).

Soucieuse du service qu'elle rend à ses adhérents, la Fédération a décidé de participer à l'aventure COCAGNE et de vous proposer de vous y associer. Il s'agit d'une plateforme qui a pour objectif de mettre en relation des chasseurs en recherche d'une carte ou d'un gibier spécifique avec les responsables de territoires qui ont des offres à proposer. Les premières offres seront bientôt en ligne.

Il faut noter la reconduction en 2018 de l'opération de valorisation de la venaison sur 2 journées. Ainsi 43 carcasses ont été récupérées par l'entreprise Guasch.

Pour le volet sanitaire, 4273 prélèvements ont été effectués pour la recherche de la trichine et 337 pour celle de la pestivirose.

Nous travaillons à vous fournir la meilleure et la plus complète information au travers de : la Gazette du Couloumié (3 numéros par an) ou du site internet avec 16 618 visiteurs. Merci aux administrateurs qui, secondés par les services, suivent ces missions essentielles.

Enfin, la Fédération vous redistribue les sommes que vous lui versez :

- Nous avons accordé 6963 € à vos ACCA(s) au titre de subventions petit gibier et alloué aux agriculteurs 5600 € pour la mise en place de cultures d'intérêt faunistique et floristique.
- Nous avons fourni 257 faisans pour les volières anglaises en service sur le département.
- Nous avons subventionné vos ACCA(s) à hauteur de 2780 € pour l'achat d'équipements de protection des cultures.
- D'autre part, nous avons accordé 8127 €, notamment pour la construction de vos maisons de la chasse (83 maisons de la chasse subventionnées depuis 1999).

Je conclurai mon propos en adressant mes sincères remerciements à vous tous ainsi qu'à tous ceux, Madame la Préfète et ses services, Mesdames et Messieurs les élu(e)s, Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture, Mes-

sieurs les Présidents des syndicats agricoles et forestiers, Monsieur le Directeur de l'Office National des Forêts, Messieurs les Administrateurs, l'ensemble du personnel de la Fédération et à tous ceux que j'oublie, qui par leur investissement ou leur dévouement nous ont aidés tout au long de cette année à faire en sorte que la chasse ariégeoise reste l'institution reconnue et incontournable que vous connaissez.

Je vous remercie.

Le rapport moral est approuvé à l'unanimité.

INTERVENTIONS TECHNIQUES

Laurent CHAYRON présente l'évolution du tableau de chasse sanglier (Cf page 8). Il expose l'action de dépistage de la trichinellose menée sur les sangliers prélevés à la chasse. Laurent Chayron fait un point sur le suivi pestivirose de l'isard.

Le bilan de la saison de chasse de la bécasse des bois est commenté par **Pascal FOSTY** (Cf page 9).

POINT SUR LA REFORME DE LA VALIDATION

Jean GUICHOU présente un point sur la peste porcine africaine et commente la mise en place de la validation nationale à 205 €. Il évoque la suppression des validations bi-départementales et des communes limitrophes sauf dans le cas où la continuité territoriale est assurée.

INTERVENTIONS DES PERSONNALITES

Monsieur Jean-Louis FUGAIRON, Président de la Fédération de l'Ariège de la Pêche et de la Protection du Milieu Aquatique, constate que les chasseurs et les pêcheurs font partie de la même famille et mènent le même combat contre les associations dont ils sont la cible. Il se réjouit que leurs fédérations respectives soient des partenaires incontournables de l'administration.

Monsieur Philippe LACUBE, Président de la Chambre d'Agriculture, rappelle que les chasseurs et les agriculteurs, garants de l'entretien des espaces et des espèces, ont un destin commun.

Monsieur Alain NAUDY, Vice-Président et représentant de Monsieur Henri NAYROU, Président du Conseil Départemental de l'Ariège, réaffirme l'engagement du Conseil Départemental

FÉDÉRATION

dans la gestion sanitaire des espèces domestiques et sauvages grâce en particulier à l'implication du Laboratoire Vétérinaire Départemental et de son Directeur Monsieur Jean-Pierre ALZIEU. Une publication relative à la pestivirose de l'isard verra prochainement le jour. Il rappelle également que les chasseurs sont des acteurs majeurs de la biodiversité.

Monsieur Kamel CHIBLI, Vice-Président du Conseil Régional Occitanie, salue l'engagement et le travail du Président FERNANDEZ. Il rappelle que la Région reconnaît le rôle des chasseurs dans l'aménagement du territoire et le bien vivre en milieu rural. Il évoque le souhait de la Région d'accompagner les événements et celui du Parc Naturel Régional des Pyrénées ariégeoises de poursuivre la réintroduction des bouquetins.

Monsieur Alain PEREA, Député de l'Aude et co-Président du groupe chasse à l'Assemblée Nationale, commente la réforme de la chasse et ses composantes. L'objectif est de faire évoluer la chasse et la faire changer d'ère. Il évoque également le rapport parlementaire qu'il a rédigé avec le Sénateur CARDOUX et relatif à l'indemnisation des dégâts de grands gibiers.

Madame Chantal MAUCHET, Préfète de l'Ariège, réaffirme son souhait de voir travailler les services de l'état et la Fédération de manière collégiale et régulière. Elle indique qu'elle se montrera vigilante face aux actes anti chasse. Elle se félicite des actions conduites notamment dans le domaine sanitaire. Elle met en avant le volet sécurité qui a été inscrit au dernier SDGC. Elle évoque le cycle d'échanges qui a été ouvert sur les galliformes de montagne. Les comptages qui seront réalisés en toute transparence permettront la prise de l'arrêt. Enfin elle fait un rappel du dispositif FINIADA et de son fonctionnement pour lequel elle assure de "l'impartialité" des décisions prises à l'encontre des chasseurs.

Le rapport moral et les comptes annuels sont mis à disposition de tous les membres de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ariège à son siège social.

REMISE DES RECOMPENSES

Messieurs **Sébastien FERNANDEZ** (Président ACCA de Sabarat) et **Guy BARON** (ACCA du Mas d'Azil) ont reçu une médaille de bronze de la Fédération.

Messieurs **Roland GAYCHET** (Président ACCA du Mas d'Azil et du GIC de l'Arize) et **Eric VERGÉ** (administrateur de la Fédération et Président de l'ACCA de La Bastide de Sérou) ont reçu une médaille d'argent de la Fédération.



Kamel CHIBLI, Sébastien FERNANDEZ et Jean-Luc FERNANDEZ



Guy BARON, Alain PEREA et Jean-Luc FERNANDEZ



Roland GAYCHET et Jean-Luc FERNANDEZ



Jean-Luc FERNANDEZ, Madame la Préfète et Eric VERGE

Photos : FDC 09 Alain GALY



Jean-Louis FUGAIRON, Raymond BERDOU, Alain NAUDY, Alain PEREA, Madame la Préfète, Jean-Luc FERNANDEZ, Philippe LACUBE et Kamel CHIBLI

Tableau de chasse sanglier 2018/2019 : retour à la normale ?

Après une saison 2017/2018 où le tableau de chasse sanglier avait atteint un niveau jamais égalé, nous observons cette année une baisse puisque 7589 sangliers ont été prélevés sur le département. Cette valeur est en baisse de 1827 animaux, soit 19 % de moins. Nous retrouvons le niveau de prélèvement d'il y a deux ans à l'échelle départementale.

Sur 20 « cantons » que compte le département : 9 sont en baisse (Ax les Thermes, Les Cabannes, Castillon en Couserans, Lavelanet, Oust, Saint-Girons, Saint-Lizier, Sainte-Croix Volvestre, Vicdessos), 8 sont stables (La Bastide de Sérou, Foix, Massat, Le Mas d'Azil, Mirepoix, Saverdun, Tarascon, Varilhes) et 3 en hausse (Le Fossat, Pamiers, Quérigut).

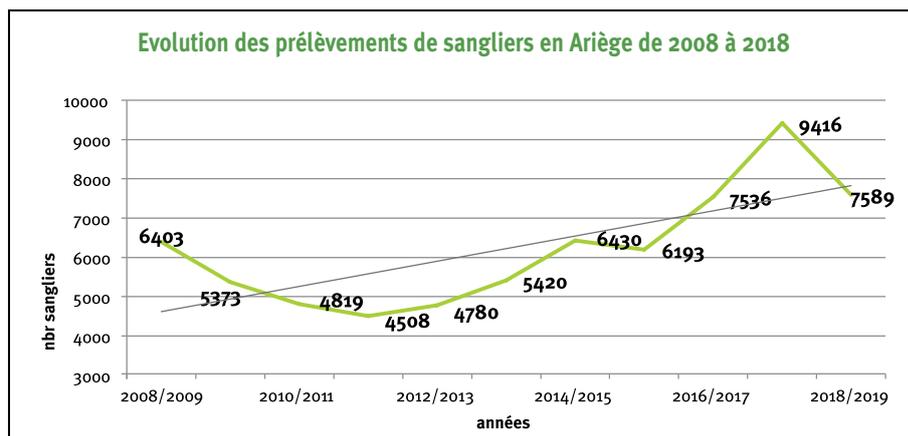
On remarquera que tous les cantons situés en zone de montagne sont en baisse (à l'exception des cantons de Quérigut et de Massat). Il y a donc bien une problématique propre à la montagne où l'on pourrait évoquer peut être une faible disponibilité alimentaire couplée à une mauvaise reproduction. De même, il y a une continuité géographique de ce tassement dans le Couserans où les cantons de piémont et de coteaux sont aussi impactés.

Pour autant, la majorité des cantons qui sont concernés par cette baisse sont ceux sur lesquels avait été observée une forte augmentation l'année précédente. Peut-on dire que nous revenons à une situation normale ? Seule la saison prochaine nous permettra de conclure si nous avons vécu une séquence classique après un épisode de progression spectaculaire ou si nous sommes face à une tendance généralisée à la baisse des effectifs de sangliers sur une partie du département.

Historique du tableau de chasse sanglier en Ariège par canton de 2008 à 2018

Canton	2008 2009	2009 2010	2010 2011	2011 2012	2012 2013	2013 2014	2014 2015	2015 2016	2016 2017	2017 2018	2018 2019
Ax les Thermes	470	364	370	240	259	276	361	287	437	609	402
La Bastide de Sérou	148	62	85	83	94	132	119	111	108	182	177
Les Cabannes	578	453	449	329	344	319	451	460	419	629	406
Castillon en Couserans	525	574	423	439	477	620	843	660	751	861	579
Foix	594	495	517	473	483	507	569	626	869	879	751
Le Fossat	79	96	91	85	69	86	78	82	62	66	98
Lavelanet	599	469	426	326	369	572	590	618	821	1071	719
Le Mas d'Azil	124	117	73	116	152	166	151	144	163	190	199
Massat	198	141	88	101	153	153	165	108	161	219	216
Mirepoix	681	477	346	408	512	455	411	521	874	965	924
Oust	318	229	275	200	218	207	276	259	303	480	293
Pamiers	121	106	51	56	72	77	128	132	145	121	141
Quérigut	137	129	130	80	100	109	125	95	143	157	184
Sainte-Croix Volvestre	103	96	102	93	64	102	118	131	110	119	99
Saint-Girons	291	219	232	277	246	309	385	380	355	589	414
Saint-Lizier	230	300	251	329	251	297	416	431	367	642	466
Saverdun	111	114	92	114	103	187	184	123	285	204	228
Tarascon sur Ariège	504	410	331	256	285	320	437	357	433	573	496
Varilhes	258	266	273	364	387	354	413	429	525	540	554
Vicdessos	334	256	214	139	142	172	210	239	225	320	243
TOTAL	6403	5373	4819	4508	4780	5420	6430	6193	7536	9416	7589

- 7589 sangliers prélevés cette saison •
- 1827 sangliers de moins que l'année dernière •
- Un tableau de chasse en baisse de 19% •
- Nous retrouvons le niveau de prélèvements d'il y a deux ans •



Bilan de la saison de chasse à la bécasse 2018/2019

Bilan de la reproduction

Les conditions de reproduction enregistrées sur l'ensemble de l'aire de reproduction ont été très hétérogènes : elles furent très favorables en Russie centrale avec de la chaleur et de l'humidité mais beaucoup moins dans les régions situées plus à l'ouest (pays baltes, Scandinavie, Pologne...) où la sécheresse a sévi durant tout le printemps. Les informations collectées lors des missions de baguage confirment ce constat : 80% de jeunes en Russie centrale. A la mi décembre, cette proportion est de 56% pour les oiseaux capturés par les bagueurs français.

Déroulement de la migration

Celle-ci a débuté précocement, motivée par un premier épisode de froid dès fin septembre sur la Scandinavie et le nord ouest de la Russie et qui s'est accentué et étendu à toute l'aire de reproduction durant la dernière décade d'octobre. Le froid a atteint même des valeurs bien en dessous des normales saisonnières quelques semaines plus tard dans tout l'est de l'Europe, poussant les bécasses dans leur aire d'hivernage. Celles-ci ont trouvé en France des conditions moins favorables dans la moitié nord où la sécheresse persistait depuis l'été. Dans la moitié sud, la situation était plus satisfaisante avec des précipitations significatives qui ont eu lieu en début d'automne. Les oiseaux se sont donc répartis logiquement dans cette partie du pays.

	2012/2013	2013/2014	2014/2015	2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019
Nombre de chasseurs	659	842	655	579	682	648	337
Nombre de bécasses prélevées	3 051	5 858	2 859	2 538	3 562	3 806	1 924
Nombre moyen de bécasses prélevées	4,63	6,96	4,36	4,38	5,22	5,87	5,71

Les chiffres de la saison 2018/2019 sont provisoires car les carnets ne nous ont pas encore été tous restitués.

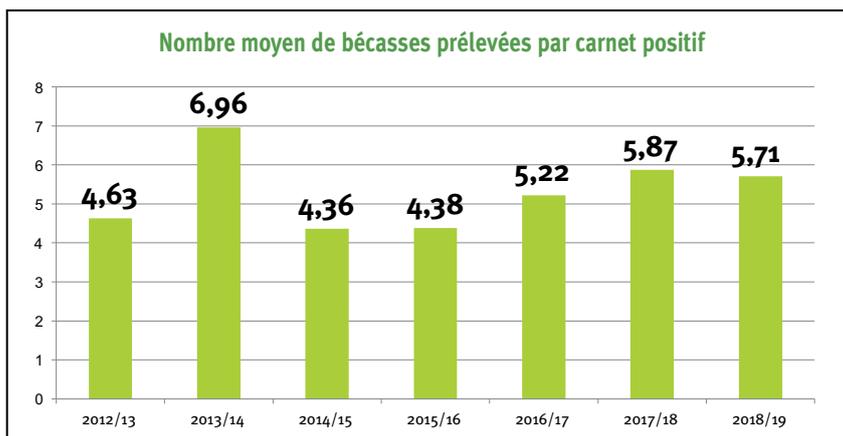
La saison de chasse en Ariège

Il est un peu tôt pour faire le bilan car, à ce jour, nous n'avons analysé que 337 carnets positifs, soit à peine plus de la moitié en comparaison avec la saison 2017/2018. Cependant un premier calcul du nombre moyen de bécasse prélevées par chasseur en Ariège donne une moyenne de 5,71, ce qui est légèrement inférieur à 2017 (5,87) et très proche de 2016 (5,22). L'indice cynégétique d'abondance de la dernière saison se-

rait donc plutôt bon. Les témoignages des bécassiers évoquent des densités variables côté plaine avec globalement peu d'oiseaux en début de saison, puis une arrivée plus importante en décembre et la persistance de bonnes densités côté piémont où la douceur des températures et l'humidité des sols suite aux orages de fin d'été ont permis aux oiseaux de stationner plus longtemps que d'habitude en altitude.



Bécasse des bois - Photo : Dominique Gest FNC



Les chiffres pour 2018/2019 sont encore susceptibles d'évoluer à la marge. En effet, le dépouillement des carnets est en cours.

Galliformes de montagne : bilan de la saison de chasse 2018-2019

Après analyse du contenu des carnets de prélèvements galliformes de montagne, nous présentons le bilan de la saison de chasse 2018-2019. Lors de cette dernière saison de chasse, seule la chasse de la perdrix grise de montagne était autorisée. En effet, le médiocre succès de la reproduction du grand tétras et du lagopède alpin n'a pas permis de prélèvements.

Les prélèvements de perdrix grise de montagne sont regroupés au sein de chaque Unité de Gestion.

La carte ci-dessous rappelle la localisation de ces Unités.

Bilan du retour des carnets de prélèvements

Pour la saison de chasse 2018-2019, nous avons distribué 766 carnets de prélèvements galliformes de montagne (hors domaniaux). 675 carnets ont été retournés à la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ariège. Le taux de retour de ces documents est de 88 %.

46% des carnets délivrés par la Fédération hors territoires domaniaux n'ont pas été distribués aux chasseurs et 24 % des carnets distribués n'ont pas été utilisés.

Quelques informations clés sur la chasse de la perdrix grise de montagne

Cette dernière saison de chasse, 217 chasseurs ont effectué au moins une sortie à la chasse de la perdrix grise de montagne sur les territoires hors domaniaux. En moyenne un chasseur de perdreau en montagne a réalisé 3,4 sorties et a prélevé 1,2 perdreau. Pour la saison 2018-2019, 249 perdrix grises de montagne ont été prélevées dans les territoires hors domaniaux. Dans les Unités de Gestion en piémont des Pyrénées ariégeoises, 72 % du tableau de chasse a été réalisé.

L'écart des prélèvements effectués entre le piémont et la haute chaîne des Pyrénées ariégeoises confirme les fortes abondances sur les Unités de Gestion en piémont mesurées lors des comptages au chien d'arrêt au mois d'août 2018.

Cartographie des Unités de Gestion Galliformes de montagne
Département de l'Ariège



FDC 09 - Evelyn MARTY, mars 2005



Photo Dominique GEST - FNC

Bilan des prélèvements de perdrix grises pour la saison 2018/2019

Unités de Gestion	Perdrix Prélevées
PIÉMONT :	
CASTILLONNAIS	8
HAUT SALAT	19
MASSIF DE TABE	47
MASSIF DU TROIS SEIGNEURS	24
PAYS D'AILLOU CHIOULA PRADEL	82
HAUTE CHAÎNE :	
HAUTE ARIÈGE EST	14
HAUTE ARIÈGE OUEST	55

Michel CAMOU

Président de l'ACCA de Prat Bonrepaux

Photo FDC 09 - Laurent CHAYRON

FDC 09 : Pouvez-vous nous décrire l'activité de chasse sur votre société ?

Michel CAMOU : La base de notre activité c'est la chasse au grand gibier, le sanglier le samedi et le dimanche, et le chevreuil le mercredi. Ce type d'organisation nous permet d'avoir une bonne gestion de ces espèces. La pression de chasse est ainsi raisonnable surtout que nous avons plusieurs territoires ce qui nous permet de ne pas trop décantonner le gibier en le laissant "reposer" durant la saison. Pour cela, nous sommes associés avec la société de Lacave, depuis déjà vingt et un ans et depuis six ans avec la société de Francazal qui est en Haute Garonne.

FDC 09 : Vous avez été un peu précurseur dans ce domaine ?

Michel CAMOU : Si l'on veut pouvoir chasser intelligemment, il est nécessaire d'avoir des territoires suffisamment vastes et ainsi de lier de vraies relations avec ses voisins. Les querelles entre équipes n'ont jamais rien apporté de bon pour le gibier, les chasseurs et la chasse. La tendance aujourd'hui, et cela ne vaut pas que pour la chasse, est au regroupement. En effet, avec la baisse du nombre de chasseurs c'est une évolution logique. Nous l'avons mis en pratique depuis de nombreuses années et c'est vrai que cela nous a permis d'avoir toujours du gibier et de pouvoir pratiquer la chasse aux chiens courants sereinement. S'il y a des problèmes de dégâts occasionnels que pourrait commettre le sanglier, nous intervenons aussitôt en y mettant les chiens. Les secteurs potentiellement « sensibles » sont bien identifiés depuis des années ce qui nous permet d'être rapidement efficaces. Par contre on voit apparaître depuis quelques temps de nouveaux propriétaires qui interdisent la chasse sur leurs terres. Si cela perdure et s'intensifie, il deviendra très compliqué pour nous d'apporter une réponse positive aux problèmes des agriculteurs. D'autant plus qu'avec l'implantation



Michel CAMOU et deux de ses compères

de la déviation et l'urbanisation, le gibier n'a plus vraiment de passage de Prat à Saint Girons ce qui crée une frontière imperméable entre la rive droite et la rive gauche du Salat.

FDC 09 : Y a-t-il une réalisation de votre société de chasse qui vous tient particulièrement à cœur ?

Michel CAMOU : il s'agit de notre local de chasse. Cela fait maintenant douze ans que nous l'avons réalisé. A l'époque nous avions contracté un emprunt sur quinze ans et il doit nous rester plus que trois ans pour solder cette opération. Aujourd'hui nous pouvons vraiment dire que nous avons fait le bon choix car c'est le lieu de rassemblement de tous les chasseurs de grand gibier et pas seulement de Prat, en effet ceux de Lacave et Francazal le fréquentent régulièrement.

FDC 09 : Depuis de nombreuses années, vous organisez une journée autour de la vénerie en faisant venir un équipage. Comment cela se déroule-t-il ?

Michel CAMOU : Le matin nous faisons le

pied, cherchons où sont remisés les sangliers en privilégiant si possible les bêtes isolées pour éviter que la meute se sépare. C'est encore mieux si c'est un gros sanglier car il se fatigue plus vite. Il faut voir le spectacle de cette meute composée de cinquante chiens qui sont des grands anglo français accompagnés par les cavaliers et leurs chevaux. L'entente naturelle qu'il y a entre ces derniers et les chiens est quelque chose de remarquable. Si la chasse à courre peut paraître aux yeux de certains comme une chasse du passé, moi j'y ai toujours trouvé un profond respect du gibier et la trompe de chasse me séduit plus que tous les nouveaux produits « high tech » qui envahissent notre pratique de la chasse au chien courant et la dénaturent de plus en plus. En faisant venir chaque année le rallye Comminges-Barousse dirigé par l'excellent Jacques Pollini, j'essaie de contribuer à ma façon à faire connaître aux chasseurs ariégeois une tradition cynégétique qui a toute sa place au 21^{ème} siècle et qui, quand on l'a connue un peu, force le respect et l'admiration.

Ils ne peuvent pas comprendre

Il fut un temps pas si lointain où chacun vaquait à ses occupations sans se préoccuper, comme c'est hélas trop souvent le cas aujourd'hui, de ce que faisait l'autre.

Pour le quotidien de la vraie vie en lien avec la nature en particulier, même pour celui que l'existence avait conduit loin de sa campagne ou de sa montagne, plutôt que de renier ses origines, il n'y avait aucune difficulté à voir pratiquer ou pratiquer dès que possible les saines activités multiséculaires héritées d'aïeux alors vénérés.

Saigner le cochon, abattre le chêne, cueillir les fruits de la terre ou de la forêt, tuer la caille ou le perdreau, comme l'a chanté le poète avec tant de sagesse était dans l'ordre naturel des choses, mais çà c'était le temps d'avant.

Aujourd'hui, faute d'être reconnus ou acceptés et à défaut d'être ignorés, ces modèles de vie sont au contraire combattus avec mauvaise foi, haine et hélas trop souvent violence. Parmi ceux-là, toujours plus dénigrée, la chasse bien sûr n'échappe pas à cette nouvelle guerre de religion menée par des gourous auto-proclamés, terroristes du quotidien qui nient aux hommes tout droit à la différence ou toute tolérance. Les esprits pervers de ces inquisiteurs prônent la déshumanisation du monde, chantres de la pensée unique, la leur bien sûr; ils crachent au quotidien le venin qu'ils comptent imposer par la force à l'humanité toute entière.

D'autres, plus doucereux mais tout aussi odieux, tentent de donner le change par une attitude apparemment plus consensuelle et font mine de s'informer sur ce que nous sommes. Fusent alors les traditionnelles questions ou affirmations de ces moralisateurs bien pensants. Mais comment peut-on prétendre aimer les animaux pour aller ensuite les tuer à la chasse ? La nature ne pourrait-elle pas se réguler seule sans l'intervention des chasseurs ? Ou encore : je ne suis pas contre la chasse mais pas le dimanche, pas ici et pas là-bas !

Ils ne peuvent pas comprendre car incapables d'apprécier à leur juste valeur les extraordinaires moments que la chasse réserve à ceux qui se livrent à elle. Ignares en la matière, ils ne peuvent pas comprendre pourquoi pour nous chaque occasion ratée de nous abandonner à notre passion est un parjure.

Ils ne peuvent pas comprendre pourquoi, jour après jour, chaque fois que possible, nous nous lèverons toujours plus tôt, irons toujours plus loin parfois jusqu'au bout de nos forces. Ils ne peuvent pas comprendre pourquoi nous frissonnerons à la découverte du gibier, à la vue ou à l'écoute de nos chiens, au contact de notre main sur l'animal convoité.

Ils ne peuvent pas comprendre la flamme toujours intacte qui brille au fond des yeux et du cœur de celui qui attend le retour des siens à qui il a transmis son savoir et qui marchent dans ses traces. Il imagine leur chasse, leur progression, les paysages qu'ils découvrent à chaque pas pour les avoir si souvent parcourus. Il sait où ils trouveront les isards ou les perdreaux.

Ils ne peuvent pas comprendre pourquoi tout en haut des montagnes, dans ce chalet qui respire la chasse, l'amour et la fraternité, le Maître des lieux ne prend pas place en bout de table comme il est de coutume, mais dos à la cheminée, face à la porte vitrée. Au travers de celle-ci, tout à ses occupations, ses pensées ou ses discussions avec ceux qui ont la chance d'être à ses côtés, il observe au dehors.

Aussi loin que porte son regard, jusqu'aux plus hautes crêtes et même bien au-delà, il n'est pas un pic qu'il n'ait gravi, une combe qu'il n'ait explorée, une pelouse ou un sentier qu'il n'ait empruntés. Il connaît toutes les tenues des coqs, des gris ou des blancs, toutes les caognas où les boucs se retirent et chaque pierre où se réfugient les truites.

De sa place, tout là haut, il voit la tose, sa roche où tant d'isards ont perdu la vie et la canal noire où il sait bien que sans bruit il remontera un jour puisque tout sera achevé. Plus près sur les pelouses entre les rhododendrons, les pins et les rochers qu'il connaît un par un pour les avoir si souvent effleurés, immédiatement et avant tout le monde, il découvrira le chevreuil ou le sanglier imprudemment sortis avant la tombée de la nuit. Il repérera d'aussi loin qu'il est possible ceux qui ont pris la relève et qui rentrent. Bien longtemps avant qu'ils ne franchissent le seuil, avant même qu'ils ne parlent, il saura si la chasse a été bonne.

Ils ne peuvent pas comprendre

tant mieux.

Ils ne le méritent pas

Jean GUICHOU

Rétro

CONCOURS DE L'AFACCC 09/31

Lièvre les 2 et 3 février 2019 à Gensac (Haute-Garonne)

22 meutes engagées

1^{ère} meute : M. ESPITALIER

2^{ème} meute : M. ZANANDREA

3^{ème} meute : M. DUFRECHOU

Qualificatif sanglier les 1, 2, et 3 mars 2019 à Castagnac (Haute-Garonne)

24 meutes engagées

1^{ère} meute : MM. BREQUE, MONTAUT et SUDERIE

2^{ème} meute : MM. PERRUCHO et GUICHEREAU

3^{ème} meute : M. SERVAT

4^{ème} meute : M. TEYCHENEY

Finale nationale sanglier les 29, 30 et 31 mars 2019 à Martres Tolosane (Haute-Garonne)

1^{ère} meute : MM. BAUDOIN et PENE (65)

2^{ème} meute : M. BERDEIL (11)

3^{ème} meute : M. LE GUEVEL (56)

4^{ème} meute : M. MAGNE (19)

5^{ème} meute : M. GRASSET (01)

6^{ème} meute : MM. MARTIN et MAYLIN (65)

BREVETS DU GIC DE L'ARIZE

Brevet national sur lièvre les 8, 9 et 10 mars 2019 à Sabarat

La meilleure prestation pour les Ariégeois de Marc ALBINELLI venu du Var et Bernard CAL le meilleur chien Ariégeois à Benjamin LANAU.

Le meilleur jeune chien Ariégeois à Marc ALBINELLI.

Brevet local sur lièvre le 23 mars 2019 à Camarade

CHASSE À COURRE SUR SANGLIER À PRAT BONREPAUX ET COMMUNES VOISINES

Le 23 février 2019, le vautrait du Rallye Comminges Barousse, sous le fouet de Jacques POLLINI, son maître d'équipage, a chassé à courre. Après plusieurs heures de menée sous une chaleur accablante et sur un terrain très sec, le sanglier n'a pas été pris. La journée a été clôturée par un repas convivial en présence de l'équipage. Coup de chapeau aux organisateurs, à l'ACCA de Prat Bonrepaux avec mention spéciale à son Président Michel CAMOU et aux ACCA(s) voisines qui, grâce à la mise à disposition de leurs territoires, ont fait de cette journée une réussite. Rendez-vous en 2020 !



Daniel GALES remettant le trophée à Cédric ESPITALIER



Meute de MM. BREQUE, MONTAUT et SUDERIE



Remise du trophée par Madame Carole DELGA à la meute de Messieurs BAUDOIN et PENE (65)



Autour du Président Roland GAYCHET, les vainqueurs de l'épreuve et les organisateurs : les Présidents des ACCA, les membres du conseil d'administration, les accompagnateurs des parcours et les personnes qui ont assuré l'intendance à la satisfaction générale



Marc ALBINELLI et Bernard CAL et leur meute d'Ariégeois

AGENDA

- Samedi 13 et dimanche 14 juillet 2019 : "Chiens courants au cœur des terroirs" à Moulins dans l'Allier (FACCC).
- Dimanche 4 août 2019 : Autrefois le Couserans à Saint-Girons.
- Dimanche 11 août 2019 : Fête de la chasse, de la nature et du chien au domaine des oiseaux à Mazères.
Contact : Jean-Louis BOUSQUET - 06 03 68 91 70 ou jean-louis.bousquet0010@orange.fr

Brèves

PERMIS NATIONAL À 205 EUROS

La réforme est en cours. L'objectif est de rendre la chasse plus accessible en abaissant le coût de la validation annuelle nationale. C'est une mesure phare ! En effet, elle touche au portefeuille de chaque chasseur. Elle permettra de satisfaire notamment les plus jeunes, parfois sans territoires, adeptes de mobilité à la chasse.

MISE EN ROUTE DE LA PLATEFORME COCAGNE

COCAGNE a été créée par des passionnés en concertation avec les Fédérations pour mettre en place un système simple, efficace et professionnel qui permet :

- aux territoires de faire des offres : cartes, actions, bracelets, journées de chasse...
- et aux chasseurs en recherche de trouver leur pays de Cocagne.

Soucieuse du service qu'elle rend à ses adhérents, la Fédération a décidé : de participer à l'aventure COCAGNE et de vous proposer de vous y associer.

Aucune commission n'est prélevée, ni par COCAGNE, ni par la Fédération et vous recevez directement la somme escomptée, soit au moment de la réservation, soit le jour de la chasse, à votre convenance.

Vous êtes déjà nombreux à accueillir des chasseurs venus de l'extérieur au sein de vos structures. Vos témoignages confirment qu'en plus de créer un complément financier indispensable, ces expériences s'avèrent également riches en matière de relations humaines et de convivialité. Ainsi, nous ne pouvons que vous engager à franchir le pas et à tenter l'aventure.

Les services de la Fédération restent à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

Depuis le 13 mai dernier, vous pouvez accéder aux offres du site de Cocagne à l'adresse suivante :

<https://app.cocagne.fr/>

ISARD EXCEPTIONNEL POUR JEUNE CHASSEUR

Un isard avec un trophée exceptionnel a été prélevé durant la période de chasse à l'isard sur la commune de Saurat. D'après les premières cotations qui attendent d'être validées, il afficherait un total de 113 points. Le record des Pyrénées est de 114,47 points et est attribué à un isard prélevé en 1922 sur la commune d'Aragnoet dans les Hautes-Pyrénées par Guillaume SARRAT.

Autant dire que nous sommes là face à un animal d'exception qui suscite l'admiration de tous. Nous adressons toutes nos félicitations à l'heureux Cyril PAGÈS qui a prélevé ce magnifique spécimen. Dans une période où l'isard n'est pas au mieux de sa forme, il est réconfortant de voir des animaux d'une telle qualité (la pestivirose avait été identifiée sur la commune de Saurat en 2015).



M. PAGES père, aux côtés de l'isard remarquable
Photo : FDC 09 - Laurent CHAYRON

BIODIVERSITÉ

La Région Occitanie s'engage



#ProduitEnOccitanie

LA BIODIVERSITÉ, UN PATRIMOINE NATUREL À PRÉSERVER

L'Occitanie / Pyrénées-Méditerranée accueille plus de la moitié des espèces françaises de faune et de flore.

La Région fait de la préservation de la biodiversité une priorité par des actes concrets : soutien à la gestion et à la création de Réserves Naturelles Régionales, aide aux actions de reconquête des trames vertes et bleues, maintien de la nature ordinaire qui structure nos paysages, financement des actions des Parcs Naturels Régionaux.

 @occitanie | laregion.fr



La Région
Occitanie
Pyrénées - Méditerranée